

Lettre ouverte de **Victorin Lurel** à la communauté universitaire de Guadeloupe et à la population guadeloupéenne

NOTRE ACTION ET NOTRE AMBITION POUR L'UNIVERSITÉ DES ANTILLES

Mes chers compatriotes,

Comme vous le savez, depuis quelques mois, la situation préoccupante de l'université a généré de nombreux débats, mais aussi des prises de positions singulières, surprenantes et quelquefois décevantes. Mais l'avenir est porteur d'espérances, et fidèle à mes engagements, je tiens à vous rassurer sur nos intentions de poursuivre le travail commencé depuis quelques années par la Région Guadeloupe.

Les longs mois d'incertitudes que nous venons de traverser, ont permis à tout un chacun de mesurer les vrais enjeux de cette institution dédiée à la transmission du savoir et à la recherche, mais qui malheureusement a été le terrain de luttes de pouvoir sans précédent, sur fond de joutes politiques malheureuses.

Avec constance et lucidité, la Région s'est mobilisée : En réunion plénière, elle a rencontré les universitaires, les étudiants et les partenaires que sont l'Etat et le département en Guadeloupe ; mais aussi, à mon initiative, les présidents des conseils régionaux et généraux de la Martinique. A la faveur de ces nombreuses et fructueuses consultations, nous avons su donner un contenu à la notion d'autonomie de pôle quand d'autres se contentaient d'approuver jusqu'alors les projets de textes qui leur étaient soumis.

J'ai donc défendu avec force, tout comme mes collègues de la Martinique, le principe d'une université des Antilles de plein exercice, dans le cadre d'une large autonomie administrative, financière, pédagogique et de recherche des deux pôles universitaires.

C'est ce que nous avons finalement obtenu, suite à notre active mobilisation et à nos propositions d'amendements, puisque l'ordonnance qui a été publiée au Journal Officiel ce 17 juillet, et qui a considérablement évolué depuis la version initiale, acte désormais dans le marbre les principes d'une large autonomie des deux pôles (renforcement des compétences des conseils de pôle et des pouvoirs des vice-présidents, qui seront élus directement par les conseils de pôle, et budget intégré propre à chaque pôle et réparti entre les deux pôles selon des critères objectifs).

Le Gouvernement présentera d'ici la rentrée parlementaire extraordinaire de septembre, un projet de loi de ratification de cette ordonnance, qui sécurisera les bases juridiques de l'université des Antilles (le mot « Guyane » sera supprimé, et la composition du conseil d'administration devrait être fixée à 28 membres). Seule la Guyane fera prochainement l'objet d'un décret portant création de l'université de Guyane, sur la base de l'article L. 711-4 du code de l'Education ; toutes dispositions qui prendront effet à compter du 1er janvier 2015.

La Région Guadeloupe a par conséquent pris ses responsabilités, et pesé de tout son poids auprès du Gouvernement dans ce dossier, avec comme seuls objectifs : Travailler pour l'avenir de nos enfants et permettre à notre jeunesse de tirer pleinement profit de tout ce que nous avons déjà mis en oeuvre sur le territoire guadeloupéen en matière d'enseignement supérieur.

C'est un choix politique que nous assumons et qui est en parfaite cohérence avec les moyens constamment mis en oeuvre par la collectivité régionale sous ma présidence.

Depuis 2004 en effet, l'éducation est la priorité de l'action régionale, parce que c'est le moyen le plus pertinent d'anticiper avec efficacité les mutations de notre société et de construire l'avenir avec fierté et ambition pour nos jeunes talentueux. Nombre d'entre eux sont d'ailleurs ingénieurs, médecins, cadres de haut niveau ou encore apprentis de talent. Il est donc indispensable de préserver et d'enrichir ces acquis qui permettent au pôle de Guadeloupe de revendiquer aujourd'hui une densité d'offres de cursus universitaires reconnue par tous.

La collectivité régionale mobilise depuis plusieurs années au bénéfice de la communauté universitaire, des moyens et des financements considérables, très souvent bien au-delà de ses compétences stricto sensu : réhabilitation du campus de Saint-Claude pour plus de 51 millions d'euros, contrat quadriennal avec l'université pour plus de 2,5 millions d'euros, investissements dans la faculté de médecine et l'école d'ingénieur, bourses régionales aux étudiants, prêts à taux zéro, aides à une complémentaire santé pour les étudiants et cité de la connaissance avec la 2^e université des métiers de France.

Nous travaillons en outre, en concertation étroite avec le Département pluridisciplinaire de lettres et sciences humaines (DPLSH) de Saint-Claude et certains universitaires en sciences humaines et sociales, à la délivrance d'un diplôme de sciences politiques, qui viendra compléter les formations diplômantes actuelles dispensées sur le campus de Fouillole. Ce nouveau diplôme sera mis en oeuvre dans le cadre d'un conventionnement entre l'université des Antilles et l'institut d'études politiques de Paris. Ce cursus diplômant aura notamment vocation à former des cadres et des managers de haut niveau, dont la Guadeloupe et les Antilles ont grand besoin, et sera résolument tourné vers les îles de la Caraïbe et les Amériques. Il pourra ainsi accueillir des étudiants caribéens et américains, voire même au-delà, concomitamment à la mise en place du projet de Centre international de Guadeloupe pour une approche régionale des langues (CIGAREL) que porte la collectivité régionale dans le cadre de l'enseignement des langues.

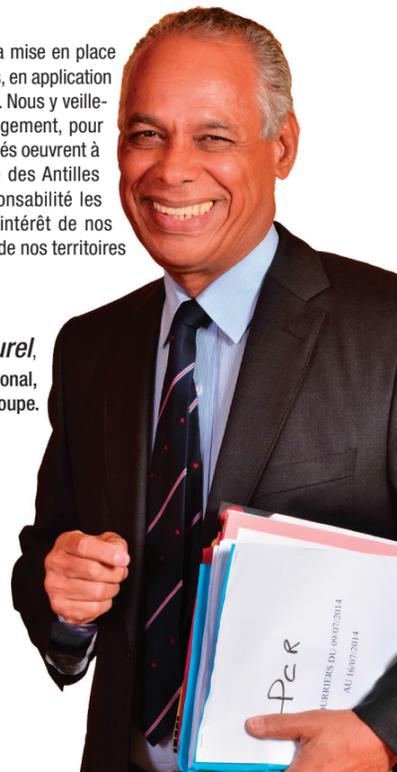
Par ailleurs, un cadre législatif rénové a renforcé encore les compétences des régions : La loi Enseignement supérieur et Recherche du 22 juillet 2013 (dite loi ESR), confie en effet aux collectivités régionales le soin de définir, en cohérence avec la stratégie nationale, « un schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, qui déterminera les principes et les priorités de ses interventions ».

De même, la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (volet 1 de l'Acte III de la décentralisation), renforce les compétences des régions, « relatives au soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche ».

Nous avons donc toute légitimité à intervenir sur ce sujet important, relatif au devenir de l'université aux Antilles, et c'est dans ce cadre que nous nous engagerons sans relâche dès lors que les intérêts du pôle de Guadeloupe seront en jeu, tout en affirmant plus que jamais qu'il n'est pas nécessaire de réussir pour entreprendre ni de gagner pour persévérer.

Il y a lieu maintenant de préparer la mise en place de cette future université des Antilles, en application de l'ordonnance qui en fixe le cadre. Nous y veillerons, toujours avec le même engagement, pour que l'ensemble des acteurs concernés oeuvrent à la mise en place d'une université des Antilles performante, et prennent en responsabilité les décisions qui s'imposent, dans l'intérêt de nos étudiants, de nos universitaires, et de nos territoires insulaires.

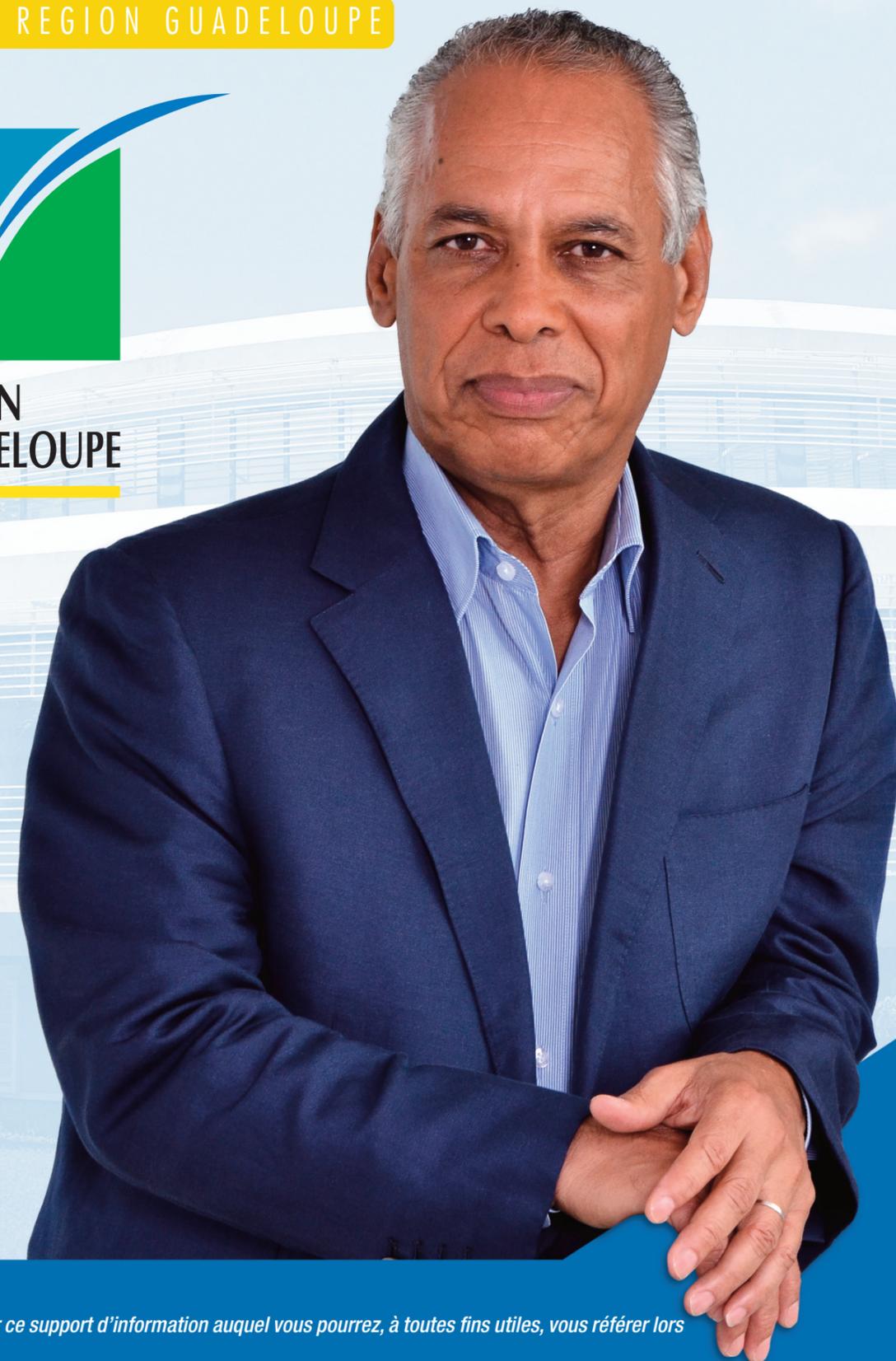
Victorin Lurel,
Président du Conseil régional,
Député de la Guadeloupe.



INFORMATION REGION GUADELOUPE



REGION
GUADELOUPE



Chèr(e) collègue,

J'ai le plaisir de vous adresser ce support d'information auquel vous pourrez, à toutes fins utiles, vous référer lors de vos interventions.

Actualité et rôle de la collectivité obligent, ce document est une mine d'informations sur le rôle et les actions concrètes de la Région Guadeloupe dans le domaine économique. J'y ai également inclus ma « lettre ouverte » relative aux enjeux du nouveau pôle universitaire. Cette lettre ouverte rappelle les principales étapes de l'engagement de la collectivité, tout au long de ces derniers mois, sur cette question.

Vous souhaitant une bonne lecture, je vous prie de croire, chère(e) collègue, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

*Le député, président de la Région Guadeloupe,
Victorin LUREL*

LA RÉGION GUADELOUPE S'ENGAGE POUR LES ENTREPRISES ET POUR L'EMPLOI.

« l'économie doit être au service de l'homme, et non l'inverse ».

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, UNE COMPÉTENCE DE LA RÉGION

La politique régionale a pour objectif de ne laisser personne au bord du chemin, car « l'économie doit être au service de l'homme, et non l'inverse ».

Face à un contexte socio-économique difficile et aggravé par la crise, la Région Guadeloupe met en œuvre une stratégie de développement volontariste, autour de 10 orientations prioritaires dont les axes forts dans le domaine économique sont : l'emploi, l'innovation, l'accompagnement des entreprises, l'ingénierie financière, l'ouverture sur l'extérieur, la recherche et le développement.

Ces choix économiques sont articulés autour de 6 grandes orientations : favoriser la compétitivité et la pérennité des entreprises, optimiser les dispositifs d'emploi comme outils de développement économique du territoire, inscrire l'innovation comme pilier du développement d'activités économiques nouvelles, renforcer la démarche de développement durable, dynamiser l'agriculture et la pêche grâce à un développement durable et harmonieux mêlant tradition et modernité, et redynamiser le tourisme.

SOUTENIR LES ENTREPRISES

La Région Guadeloupe a doté le territoire d'un panel d'outils et de dispositifs pour répondre au mieux aux attentes des chefs d'entreprises et impulser une politique économique au service de la croissance et de l'emploi.

Aides à l'investissement, à la trésorerie et au capital

Des très petites entreprises (TPE) aux plus grandes structures, la Région apporte des réponses concrètes en soutenant l'écosystème d'accompagnement et de financement, et en gérant les aides directes ou indirectes. Les dispositifs sont nombreux et adaptés aux entreprises tout au long de leur cycle de vie. De 2010 à 2013 par exemple, 636 entreprises guadeloupéennes ont bénéficié d'aides directes. De plus, nous avons développé des partenariats avec différents acteurs majeurs de la vie économique.

C'est également en poursuivant cet objectif de renforcement des capitaux permanents des TPE/PME que nous avons mis en place le Fonds d'Investissement de la Région Guadeloupe (FIRG), qui a pour objectif de dynamiser les entreprises qui présentent un potentiel de croissance. L'intervention régionale en aides directes au profit des entreprises des différents secteurs d'activités (commerce, service, artisanat, tourisme, agriculture et agro-alimentaire, pêche et aquaculture) représente annuellement 50 millions d'euros.

Renforcement de la compétitivité des entreprises, accompagnement à l'innovation et à l'export

Pour préparer l'avenir des Guadeloupéens, la Région Guadeloupe, en concertation avec les partenaires institutionnels de la recherche et du monde l'entreprise, a élaboré, la stratégie régionale d'innovation de la Guadeloupe. Ce document phare vise à stimuler l'innovation sur le territoire, dans des domaines présentant un

potentiel, pour permettre de mieux faire face à la concurrence et de favoriser la création d'emplois qualifiés.

En tout, ce sont près d'un million d'euros que le conseil régional attribue seul ou en co-financement tant pour des projets de recherche répondant à des problématiques locales (agro-écologie, risques naturels, ...) que pour des projets innovants dans des secteurs phares tels que les énergies renouvelables, l'agro-transformation ou encore les matériaux.

Notre région est aussi un exemple d'ouverture sur l'extérieur. Pour cela, nous contribuons à renforcer la capacité de projection à l'extérieur de nos entreprises déjà présentes ou potentiellement exportatrices sur ces marchés, en leur apportant les soutiens dont elles ont besoin pour se mettre au meilleur standard international.

CONTRIBUER A AMELIORER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

De la même façon, nous mettons en place des outils de promotion pour renforcer l'attractivité du territoire, attirer des investissements dans des activités à forte valeur ajoutée et créatrices d'emplois. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, la Région a lancé de grands chantiers d'équipements de proximité et d'équipement structurant pour l'avenir. C'est un engagement régional à fort impact économique car le niveau de la commande publique alimente les entreprises et l'emploi. Ces réalisations relèvent d'un rattrapage sur lesquels la Région Guadeloupe ne peut pas transiger.

SOUTENIR L'EMPLOI

La collectivité multiplie par ailleurs les initiatives permettant de créer des activités et des emplois pour les jeunes avec peu ou pas de qualification. Ainsi, les opérations « Gwadeloup' an nou bèl », « plaj an nou bèl » et « Kaz an nou bèl », accompagnées depuis 2006 sont un incontestable succès compte tenu du nombre d'associations qui, désormais, interviennent sur le terrain tout au long de l'année.

Ce sont plus de 1000 emplois qui sont aidés par la Région à travers différents dispositifs : emploi d'avenir, emploi tremplin, chantiers-école.

Un effort est également fait pour aider les jeunes à s'insérer dans le marché du travail à travers notamment la promotion de l'apprentissage.

UN ROLE DE CHEF D'ORCHESTRE DANS LE CHAMPS DU DEVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

La Région Guadeloupe apporte des solutions aux entreprises et assume un rôle de « chef d'orchestre », dans le champ du développement économique, tout en déployant sur le territoire un programme d'équipements structurants pour l'avenir des Guadeloupéennes et des Guadeloupéens.



Chefs d'entreprises et porteurs de projets disposent d'un guichet unique au coeur de Jarry : la Maison régionale des entreprises. Cette structure regroupe plusieurs organismes.



Soutien à la production locale par des manifestations (Grand marché régional, Festival de la gastronomie, participation à des salons), des aides régionales mais aussi des fonds européens.



Pour renforcer son soutien aux entreprises, la collectivité régionale établit des partenariats avec les des acteurs de la vie économique d'importance : Initiative Guadeloupe, l'ADIE, l'AFD, BPIFrance, Entreprendre en Guadeloupe, CCI-IG, CMAR, Chambre d'agriculture.

DES MESURES CONCRÈTES POUR L'ÉCONOMIE

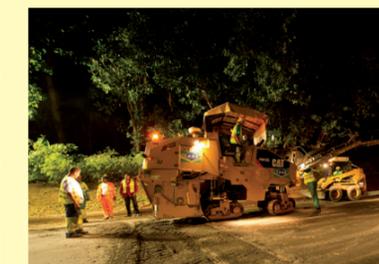


La Région construit la Guadeloupe de demain

www.cr-guadeloupe.fr



La collectivité s'assure de pouvoir mettre à disposition des infrastructures de qualité pour soutenir l'économie.



Construction et entretiens de réseaux routiers, aériens et marins pour faciliter les échanges.

La Région Guadeloupe poursuit les grands chantiers suivants

- Les travaux du Mémorial ACTE
- L'accompagnement du projet structurant du grand port
- La reconstruction par tranche de la cité scolaire de Baimbridge pour 110 M d'euros
- la construction du barrage de Moreau pour 31 M d'euros
- l'accompagnement du projet de traitement des déchets avec le SYVADE pour 8 M d'euros et une garantie totale des emprunts à hauteur de 110 M d'euros
- La construction du pont à double voie de la rivière noire Saint Claude
- Les Travaux à 2x3 voies de la RN1 entre la Jaille et le pont de la Gabarre
- L'aménagement du boulevard maritime de Port Louis
- La déviation de la Boucan au Lamentin pour plus de 75 M d'euros
- Le contournement du quartier de Rivière des Pères de B/T pour plus de 35M d'euros
- Le campus sanitaire et social de la Cité de la Connaissance
- La technopôle de Baie-Mahault
- La rénovation de la piste du vélodrome et celle du stade du Moule
- La couverture du territoire en haut débit et très haut débit pour un coût total de 155 M d'euros
- L'édition 2014 de la Route du rhum - Destination Guadeloupe



Au-delà de son champ de compétences, la Région a versé une prime de 100 euros aux 80 000 familles les plus modestes.



La Région a créé la SEM Patrimoniale en 2010 afin de favoriser l'émergence d'un entrepreneuriat guadeloupéen citoyen afin de préserver le pouvoir d'achat de notre population. Elle accorde également des prêts d'honneur.